

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**

**Délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du 24 février 2026**

Convocation du 17 février 2026

**N° 2026\_02\_025**

**Objet : Centre Social et Culturel – Modification du règlement de location des vélos à assistance électrique (VAE)**

Le 24 février 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Vallon Pont d'Arc, siège de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, salle du conseil communautaire, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Yves RIEU, René UGHETTO, Carole VANESSE, Yvon VENTALON,

Absents : Maryse RABIER, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 34

Nombre de pouvoirs : 3 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre :                      pour : 37                      abstention :

**Le président**, rappelle que la communauté de Communes s'est dotée de Vélos à assistance électrique (VAE). L'objectif est de proposer aux habitants du territoire de la location longue durée de VAE à tarif préférentiel afin de participer au développement de cette filière et de développer la transition écologique. Par délibération n°2024\_10\_008 en date du 15 octobre 2024, les conseillers communautaires ont validé un règlement de mise en location des vélos :

- Location disponible à partir de 16 ans,
- Location limitée à 1 VAE par foyer pour une durée de 6 mois renouvelable une fois,
- Montants de la location et de la caution fixés respectivement à 180 € et 500 €,
- Renseignements et inscriptions auprès de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche,
- Conventonnement auprès du prestataire AMC7 pour l'entretien, la remise en main et le retour des VAE,
- Des critères d'attribution sont rajoutés notamment la priorité donnée aux personnes sans véhicule et/ou à la recherche d'un emploi et/ou pour les déplacements domicile/travail,
- Un comité composé d'élus se prononcera pour l'attribution des vélos en fonction du parc disponible au moment de la demande.

Il est proposé au Conseil communautaire de modifier le règlement concernant la durée de location et d'en fixer les tarifs tels que :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 007-200039808-20260224-2026\_02\_025-DE

SLOW

- Location limitée à 1 VAE par foyer pour une durée de 3 mois, 6 mois ou 12 mois
- Montant de la location est fixé respectivement à 90 €, 180 € et 360 €,
- Possibilité de souscrire des mois supplémentaires à partir du 3<sup>ème</sup> mois de location dans la limite de 12 mois pour un montant de 30 €/mois,

**Le Conseil Communautaire**, entendu l'exposé du président et après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Approuve et valide** la modification apportée au règlement de location des vélos à assistance électrique selon les modalités précisées ci-dessus.

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire de séance

Monique MULARONI